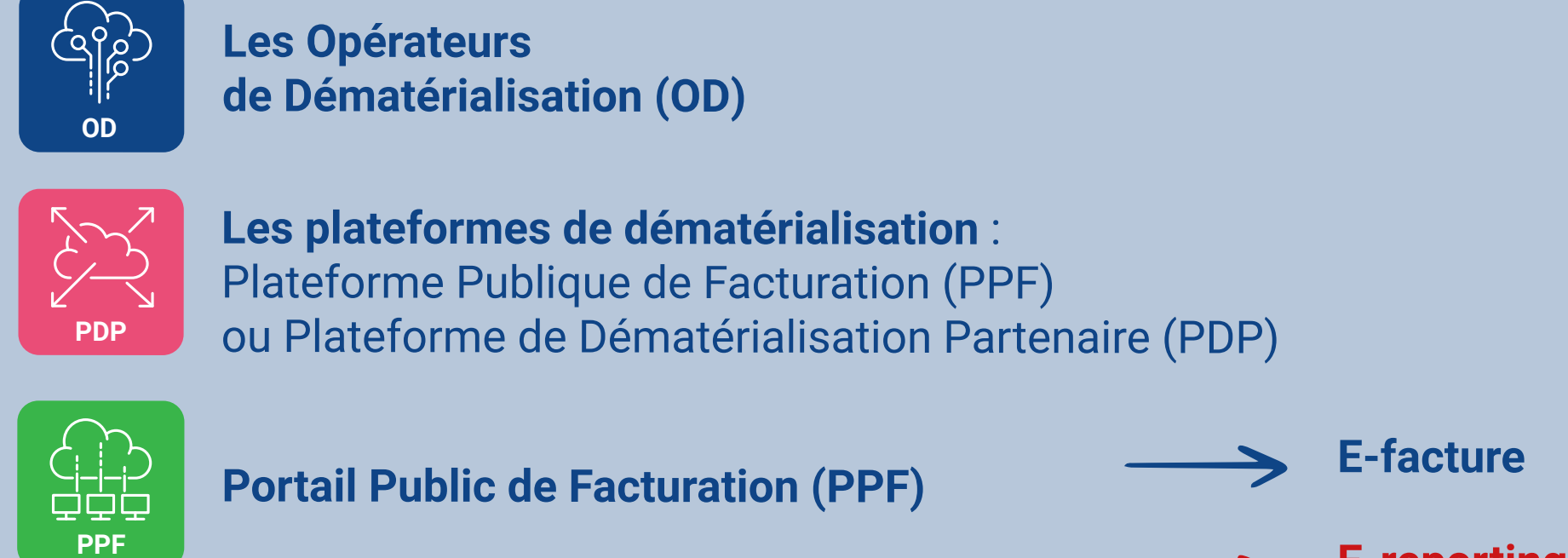


FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Les différents circuits d'une facture

La nouvelle réforme, qui entrera en vigueur à compter de **2026**, bouleversera le mode de transmission des factures.

De nouveaux acteurs entrent dans le processus, à savoir :



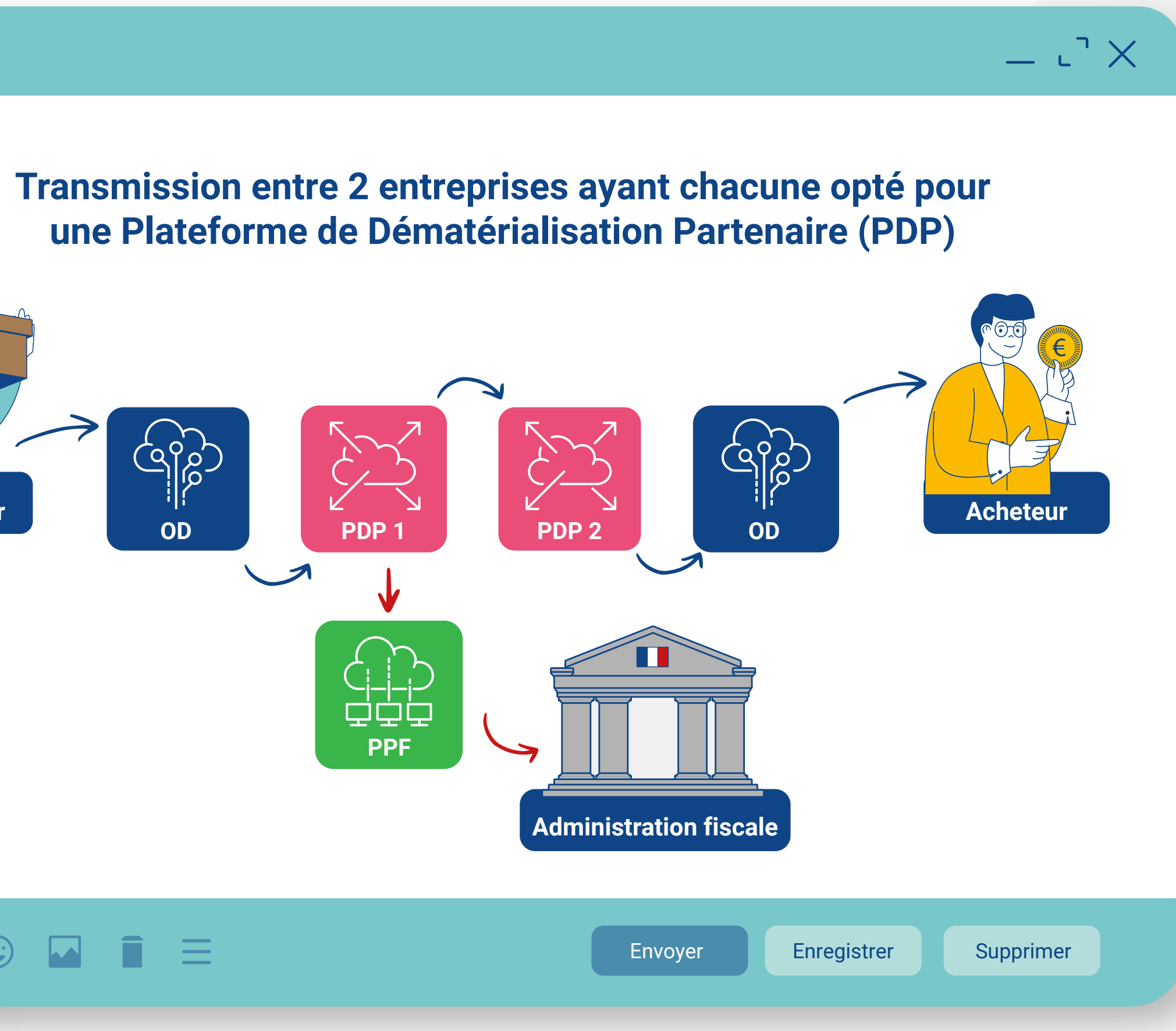
Chaque entreprise optera pour les acteurs de son choix, ce qui engendrera différents cas de figure pour la transmission d'une facture.

Découvrez ces **nouveaux circuits** pour mieux vous préparer à la future loi.

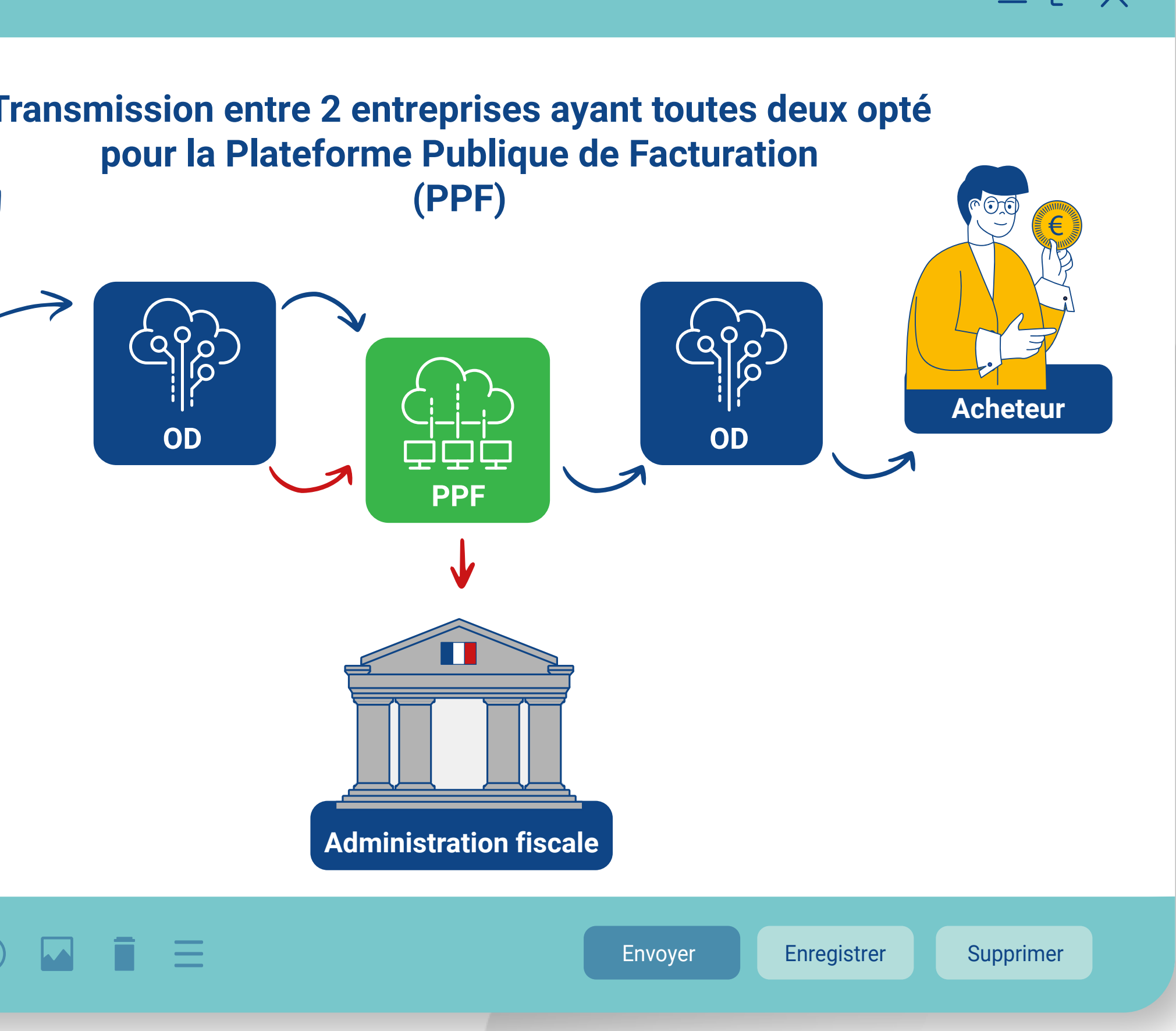


Dans tous les circuits, le Portail Public de Facturation (PPF) concentre les données pour l'Administration fiscale.

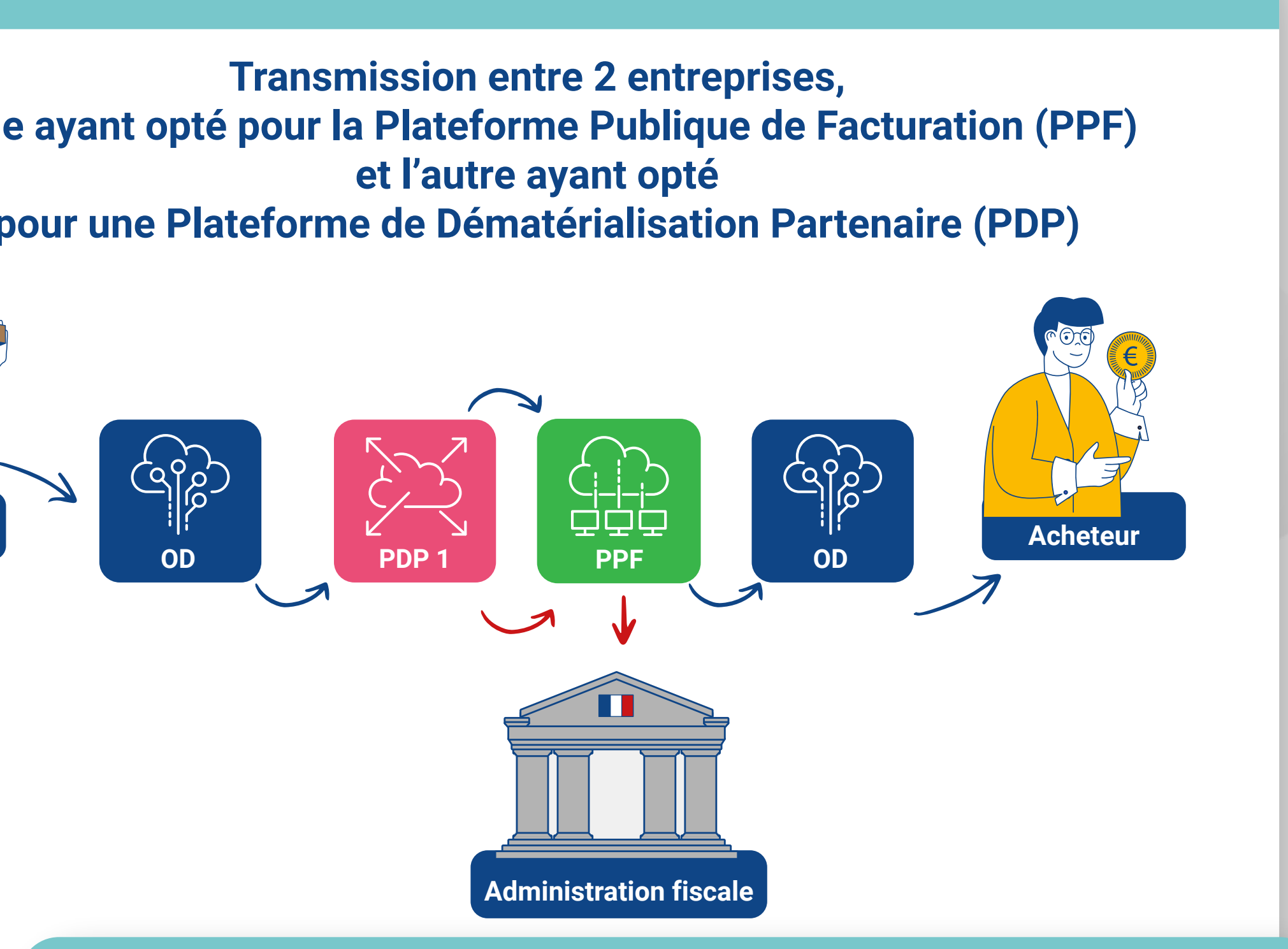
CIRCUIT 1



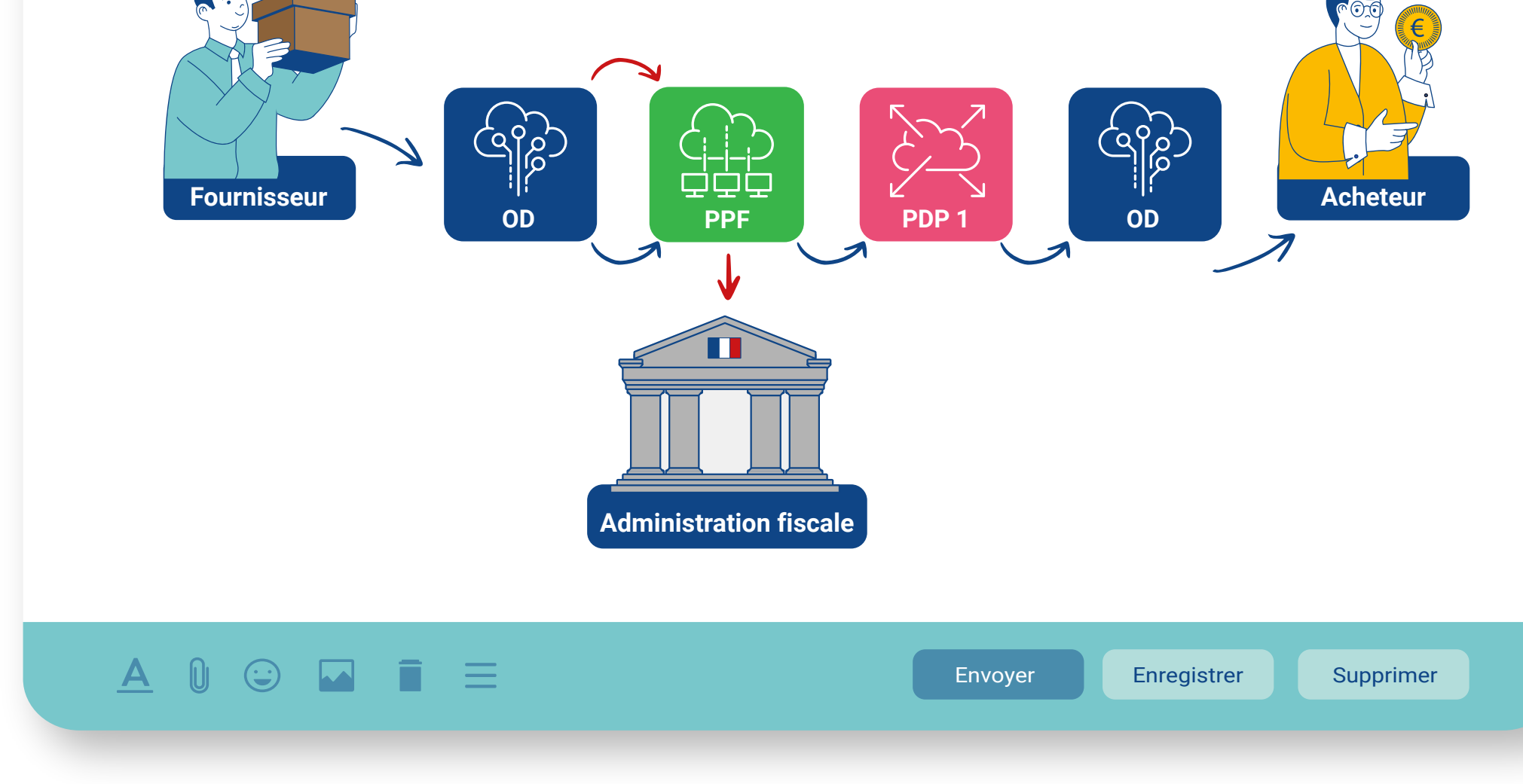
CIRCUIT 2



CIRCUIT 3



CIRCUIT 3 BIS



Avec la réforme, le parcours de la facture électronique se vaudra plus fluide. La transmission d'une facture de vente, la réception d'une facture d'achat ou encore la transmission du e-reporting devront se faire efficacement.

Pour cela, appuyez-vous sur **les solutions de gestion EBP** qui proposeront des liaisons directes avec la Plateforme Publique de Facturation (PPF) et les Plateformes de Dématisation Partenaire (PDP).

Rejoignez-nous sur

